



PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC MULTISITES « Entrée de Ville / Hameau du Mesnil »
SUR LA COMMUNE DE LOUVIGNY (14111)

AVIS DE REUNION PUBLIQUE et d'EXPOSITION TEMPORAIRE,
ainsi que de MISE A DISPOSITION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DU DOSSIER
COMPRENANT L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

La commune de Louvigny a décidé par délibération en date du 20 octobre 2014 de mettre en œuvre une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC) pour la réalisation de son projet d'aménagement urbain, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ayant été définis par cette délibération en application des dispositions prévues par l'ancien article L 300-2 du code de l'urbanisme (reprises par l'actuel article L 103-2 du code de l'urbanisme).

Par ailleurs, les grands principes d'aménagement de cette ZAC ont été définis dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur, notamment au niveau de ses orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Son périmètre couvre environ 13,9 ha dont 11,7 ha constructibles. Suite aux différentes études pré-opérationnelles de programmation urbaine, financières et environnementales menées, ainsi qu'à partir de la concertation réalisée, ce secteur comportera l'aménagement d'environ 300 logements, 2,2 ha d'espaces verts structurants et 2,1 ha de voiries et d'espaces publics.

Comme le prévoit la délibération du 20 octobre 2014, le public est informé par le présent avis :

- de l'organisation d'une **réunion publique de présentation du projet de "Création de la ZAC multisites" qui se tiendra le 16 juin 2021 à 18 H à la salle des fêtes**, située Grande rue à Louvigny, à défaut sous le préau de l'école élémentaire si les conditions sanitaires l'exigeaient,
- de la mise en place d'une **exposition ouverte à toutes et tous, qui se déroulera du 21 juin et jusqu'au 21 juillet 2021, à la mairie de Louvigny**, salle Joseph Decaëns, aux horaires habituels d'ouverture au public.

Par ailleurs, le projet de ZAC, couvrant une superficie globale supérieure à 10 hectares, a fait l'objet d'une évaluation environnementale en application de l'article R 122-2 du code de l'environnement. En conséquence, conformément à la réglementation en vigueur, la « création de la ZAC multisites », exemptée d'enquête publique en application de l'article L 123-2 du code de l'environnement, fait l'objet d'une **participation du public par voie électronique** comme le prévoit l'article L 123-19 du même code.

Les **documents mis à disposition du public par voie électronique pendant une durée d'un mois, du lundi 21 juin 2021 au mercredi 21 juillet 2021 minuit**, sont :

- le rapport de présentation du projet de création de la ZAC multisites « Entrée de Ville / Hameau du Mesnil » ;
- le plan de délimitation des périmètres des secteurs composant la ZAC ;
- l'évaluation environnementale du projet (étude d'impact) avec son résumé non technique et ses pièces annexes ;
- l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie, MRAe, autorité environnementale compétente ;

- le mémoire en réponse de la commune de Louvigny, maître d'ouvrage de la ZAC, à l'autorité environnementale.

Ils seront consultables pendant toute la durée de la mise à disposition sur un site spécialisé accessible à partir du lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2486>

où chacun·e pourra prendre connaissance du dossier et faire part de ses observations dans un registre dématérialisé dédié au projet.

En outre les documents constitutifs du dossier, au format papier, seront consultables en mairie de Louvigny aux horaires habituels d'ouverture au public, où un registre d'observations dans lequel chacun·e pourra consigner ses observations est mis à disposition. Les observations pourront également être adressées par e-mail à l'adresse suivante : mairie@ville-louvigny.fr

A l'issue de cette participation du public, la commune de Louvigny, autorité compétente pour approuver le dossier de création de la ZAC, examinera l'ensemble des observations formulées, afin que soit établi le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC.

Le présent avis sera affiché en mairie de Louvigny.